



1933 INDUSTRIES ANNONCE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉTENTEURS DE DÉBENTURES CONVERTIBLES ET RETIENT LES SERVICES DE RENMARK FINANCIAL COMMUNICATIONS INC.

VANCOUVER, C.B., CANADA (2 août 2019) – 1933 Industries Inc. (la «Société» ou «1933 Industries») (CSE: TGIF) (OTCQX: TGIFF), une entreprise de produits de consommation courants de cannabis intégrée verticalement, est heureuse de fournir les mises à jour suivantes:

Avis de convocation visant les détenteurs de débentures de premier rang, convertibles et non garanties portant intérêt à 10% et venant à échéance le 14 septembre 2021 à une assemblée générale extraordinaire

La Société tiendra une assemblée pour les détenteurs de débentures de premier rang, convertibles et non garanties, portant intérêt à 10%, et venant à échéance le 14 septembre 2021 (les «Détenteurs»). Les détails de la réunion sont les suivants:

Date: 28 août 2019

Heure: 10:00 a.m. (Heure du Pacifique)

Lieu: Armstrong Simpson
Suite 2080 – 777 Hornby Street
Vancouver, CB V6Z 1S4

L'assemblée a pour objet d'approuver un amendement aux débentures afin de permettre le paiement des intérêts sur celles-ci par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou en espèces, à la discrétion de la Société.

Une circulaire d'information (la «Circulaire») contenant une description détaillée des modifications apportées aux débentures a été postée aux Détenteurs inscrits de la Société. La Société encourage les Détenteurs à voter en personne ou par procuration à l'assemblée, conformément aux instructions fournies dans la note d'information.

Relation avec les investisseurs

La Société est heureuse d'annoncer qu'elle a retenu les services de Renmark Financial Communications Inc. pour renforcer ses activités de relations avec les investisseurs.

«Nous avons choisi Renmark pour renforcer le profil de 1933 Industries Inc. dans la communauté financière et améliorer la visibilité de notre Société. Les normes et les



méthodes de Renmark correspondent le mieux au message que nous souhaitons communiquer au public investisseur et nous sommes impatients de travailler avec eux à cet effet », a déclaré M. Chris Rebentisch, PDG.

En contrepartie des services à fournir, les frais mensuels engagés par 1933 Industries Inc. s'élèveront à une contrepartie en espèces pouvant atteindre 8 000 \$ CAN, à compter du 1er août 2019, pour une période de six mois se terminant le 31 janvier et mensuellement par la suite. Renmark Financial Communication n'a aucun intérêt, directement ou indirectement, dans 1933 Industries Inc. ou ses titres, ni aucun droit ou intention d'acquérir un tel intérêt.

La Société annonce également que M. Joe Bleackley a quitté ses fonctions de chef de l'exploitation, avec effet immédiat. La Société remercie M. Bleackley pour ses contributions au cours des deux dernières années.

À Propos de 1933 Industries Inc.

1933 Industries Inc. est une société de cannabis intégrée verticalement ayant des activités tant aux États-Unis qu'au Canada. La Société, par l'intermédiaire de ses deux filiales, possède des marques de cannabis reconnues ainsi que des actifs et licences nécessaires à la culture, l'extraction et la transformation de cannabis. Dans le but de fournir des produits de bien-être naturels, notre portefeuille de marques primées comprend: le cannabis et les concentrés AMA, le Canna Hemp™ infusé de CBD, le Canna Hemp X™, et le Canna Fused™. Nos partenaires dans le cadre d'accords de licence incluent notamment: Denver Dab Co., Birdhouse Skateboards™, Gotti's Gold et Kurupt Moonrocks. La Société détient également 91% d'Alternative Medicine Association, LC (AMA) et 100% d'Infused MFG.

À Propos de Canna Hemp™

La crème apaisante Canna Hemp™ CBD a été nommée **«Meilleure crème topique»** par Leafy dans la catégorie *Best in State: The Top State Specific Products and Experiences of 2018*.

<http://www.cannahemp.com>

<https://www.leafly.com/news/strains-products/best-in-state-2018-nevada-cannabis>

À Propos de Canna HempX™

Le Canna Hemp X™ a été nommé **«Meilleure crème topique contre la douleur»** par Herb et son *Guide to the Best Cannabis Products on the Planet*. Le Canna Hemp X™ est une crème de récupération sportive à base de CBD, destinée aux athlètes, qui comble le fossé entre la récupération et la performance maximale.

<http://www.cannahemp.com>

<https://herb.co/learn/best-cannabis-products/>

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Alexia Helgason, Directrice des communications



604-674-4756 (ext. 1)

alexia@1933industries.com

Chris Rebentisch, PDG et directeur

604-674-4756 (ext. 1)

Renmark Financial Communications Inc.

Joshua Lavers: jlavers@renmarkfinancial.com

Tél: (416) 644-2020 ou (212) 812-7680

www.renmarkfinancial.com

Ni le CSE ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques du CSE) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Avis concernant les déclarations prospectives: Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. L'utilisation de n'importe lequel des mots "anticiper", "continuer", "estimer", "s'attendre" "peut", "va", "projeter", "devrait", "croire" et des expressions similaires ont pour but d'identifier les déclarations regardantes. Bien que la société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles sont fondées les déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, car elle ne peut donner aucune assurance qu'elles se révéleront exactes. Étant donné que les déclarations prospectives traitent d'événements et de conditions futures, elles impliquent par leur nature même des risques et des incertitudes. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux actuellement prévus en raison de nombreux facteurs et risques, notamment de divers facteurs de risque décrits dans les documents d'information de la société, qui peuvent être consultés sous le profil de la société sur www.sedar.com. 1933 Industries ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.